

La rémunération complémentaire, comment est-elle calculée ?

Mettons-nous à la place d'une Enseigne Culturelle

- Surface du magasin : 2 600 m²
- Enseigne plume en drapeau
- Magasin situé en aire urbaine
- Linéaire mural presse au sol : 12 mètres
- Mètre linéaire développé total presse : 165 mld
- Horaires d'ouverture : du lundi au dimanche de 9h30 à 20h sans interruption
- Chiffre d'affaires Presse semestriel MLP : 61000 euros dont 54000€ pour les publications.
- Chiffre d'affaires Presse coopérative semestriel toutes messageries : 186 000 euros
- Equipement informatique : Codex Press – Multiscan 1.00
- Taux de fiabilité : entre 91% et 94% chaque mois
- Commission nette de départ : 13 %

Première étape : « Est-ce que je réponds aux critères d'accès ? »

Qualification 1er plan : OK

- Je dispose d'une enseigne presse drapeau
- Je dispose de plus de 100 mètres linéaires développés (165 mld au total)
- Je dispose d'un linéaire mural presse au sol de plus de 4 mètres (12 m au total)
- J'ai suivi un stage d'initiation au métier de diffuseur de presse
- Je relaye les opérations de promotion au moins 20 jours/an
- Je respecte les horaires demandés sur chacun de mes jours d'ouverture
- Je réalise au moins une réimplantation par an

Informatisation et remontées des informations : OK

- Mon système informatique Codex'press est homologué par les deux messageries.
- Je remonte quotidiennement mes informations de vente à un taux de fiabilité supérieur à 90% chaque mois.

Formation Professionnelle : OK

- Chaque année, 2 salariés suivent une formation 2nd plan homologuée par les messageries de presse

Réimplantation linéaire : OK

- Chaque année, j'effectue 1 réimplantation de mon linéaire presse chaque semestre.

Modernisation du Point de Vente : OK

- J'ai effectué une modernisation du rayon presse d'un montant de 8 500 euros HT en 2010

Deuxième étape : « Quelle sera ma rémunération complémentaire ? »

Mes CA semestriels sont les suivants :

Rémunération Q1 :

→ 2 % x 61 000 euros, soit un montant Q1 de **1 220 euros** pour MLP.

Rémunération Q2 /mètre linéaire développé :

Linéaire développé total	Pourcentage du CA
< 150	0 %
≥150 < 180	2 %
≥180 < 220	2,50 %
≥220 < 250	3 %
≥250	3,50 %

- Mon linéaire = 165 mld, soit 2% de rémunération complémentaire sur mon CA

Le montant de ma rémunération complémentaire au titre de ce premier facteur sera de :

→ 2 % x 54 000 euros (presse publications uniquement), soit **1080 euros** pour MLP.

Rémunération Q2 / performance commerciale :

Je remplis la condition initiale puisque mon CA semestriel publications (toutes messageries confondues) est supérieur à 60 000 euros.

Tranche CA	Base calcul	Taux	Résultat
<60 000	59999	0	0
60 000 à 125 000	65000	1	650
125 001 à 160 000	34999	1,5	524,985
160 001 à 190 000	25999	3	779,97
190 001 à 220 000	0	5	0
220 001 à 250 000	0	7	0
250 001 à 280 000	0	8	0
280 001 à 310 000	0	9	0
310 001 à 340 000	0	12	0
> 340 000	0	15	0
		total	1954,96

→ Calcul du taux de performance commerciale = $(1\,954,96 / 186\,000) \times 100 = \underline{1,05\%}$

Vous percevez donc au titre de la performance commerciale :

→ 54 000 euros x 1,05% = **567 euros** pour MLP

Rémunération Q2/ la géo-commercialité :

Point de vente situé en aire urbaine, soit 1 % supplémentaire :

→ 54 000 euros x 1% = **540 euros** pour MLP

Total Rémunération Q2 :

soit 4,05% supplémentaire au titre du 2nd plan de qualification pour un montant Q2 de **2 187 euros** pour MLP.

Mon taux de rémunération sur la presse coopérative / publications brut total sera alors de **19,05%**.